



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4730

Mardi 24 Novembre 2009

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 099.90

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : + 0,08%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 41,75%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	2898,38	0,21%	42,49%
8300	INDICE DES BANQUES	2680,01	0,26%	42,80%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	3935,03	0,19%	32,11%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3496,60	-0,19%	55,99%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4763,09	-0,15%	70,09%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1957,19	-0,17%	23,08%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2050,94	-0,22%	54,75%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1231,93	-0,82%	61,83%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	860,77	-1,14%	24,92%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1722,06	-0,21%	30,62%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	223,030	224,450	224,000	224,450	224,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	11,880	11,820	11,850	11,850	11,820		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,400	2,420	2,390	2,420	2,370		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	30,900	30,650	30,900	30,900	30,650		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,820	5,700	5,700	5,700	5,700		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	22,300	22,400	22,500	22,600	22,400		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	56,040	56,200	56,500	56,500	55,630		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	26,580	26,420	26,580	26,580	26,420		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	23,000	23,450	23,120	23,500	23,010		
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	95,000	95,000	95,000	95,000	94,010		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	13,900	13,720	13,800	13,900	13,710		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	11,250	11,250	11,250	11,250	11,210		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	52,480	52,400	52,400	52,400	52,400		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	7,960	7,960	7,960	7,960	7,950		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,500	17,400	17,500	17,500	17,400		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	35,390	34,900	34,900	34,900	34,900		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	12,000	11,890	11,890	11,890	11,890		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	24,800	24,620	24,650	24,650	24,620		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	4,710	4,710	4,730	4,740	4,710		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	6,850	6,850	6,840	6,850	6,700		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	148,000	146,600	147,300	147,300	146,470		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	127,280	126,000	125,250	126,000	125,250		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	13,650	13,700	13,330	13,990	13,330		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	104,790	104,790	103,900	104,800	101,700		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,560	2,670	2,560	2,710	2,560		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	7,940					H	8,290
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,000	10,000	10,000	10,200	10,000		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	16,570	16,570	16,580	16,580	16,570		
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,940	1,980	1,930	1,980	1,930	B	1,930
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,200					S	
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,310	12,320	12,260	12,320	12,260		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,490	3,520	3,430	3,520	3,430		
33	5	0,350	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	12,700	12,800	13,470	13,470	12,800	H	13,470
34	1	0,290	01-06-2009	Société ESSOUKNA	5,380	5,260	5,340	5,340	5,260		
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	8,450	8,520	8,430	8,540	8,430		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,450	5,450	5,420	5,500	5,410		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	11,950	11,880	11,940	11,940	11,880		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
38	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	252,500				
39	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	50,400	51,010	51,010		
40	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	38,790	39,950	39,950		
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610			S	
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	64,000				
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	46,800				
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	29,710	30,000	30,000		
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	1,830	1,860	1,910		
47	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,470	1,480	1,480		
48	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	25,500	25,690	25,690		
49	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	13,200				
50	1	0,050	2009	Société Les Ciments de Bizerte	9,120	9,100	9,080		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	5	0,500	31-07-2009	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	15,250	15,930	15,930	H	15,930
52	1			Société SERVICOM	3,220				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
53	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010					
54	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014					
55	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	109,700	109,700	47,260		
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015					
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012					
58	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013					
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016					
60	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022					
61	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017					
62	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018					
63	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013					
64	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016					
65	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019					
66	BTA 2ANS 4,3% AOUT 2011	V. F. : 1 000 Dinars	B0811	05-08-2011					
LES EMPRUNTS									
67	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2009	100,000			
68		EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019		100,000			
69	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2009	103,000			
70	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2008	100,000			
71	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014		100,000			
72	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2009	100,100			
73	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
74		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2009	100,000			
75		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2009	100,000			
76		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2009	100,010			
77		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2009	100,010			
78		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2009	100,060			
79		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2009	100,010			
80		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2008	100,000			
81		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2008	100,000			
82		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2009	100,040			
83		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2009	98,740			
84		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2009	100,010			
85		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2009	100,010			
86		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013		100,000			
87		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013		100,000			
88		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014		100,000			
89		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014		100,000			
90		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014		100,090			
91		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable Sans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014		100,000			
92	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2009	100,000			
93		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2009	100,000			
94		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2009	100,000			
95		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025		105,480			
96	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024		100,000			
97	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2009	100,000			
98		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2009	100,000			
99		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023		98,800			
100		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028		100,000			
101	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2009	100,000			
102		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2009	100,000			
103		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2009	100,000			
104		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2009	100,000			
105		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016		100,000			
106		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019		100,000			
107		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024		100,000			
108		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029		100,000			
109	UIB	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019		100,000			
110		EO UIB 2009 - 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024		100,000			
111		EO UIB 2009 - 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029		100,000			
112	CIL	EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2009	100,010			
113		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
114		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2009	100,000			
115		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2009	100,000			
116		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2009	100,000			
117		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2009	100,000			
118		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2009	100,060			
119		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2009	100,010			
120		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51F	14-10-2012	14-10-2009	100,060			
121		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2009	100,000			
122		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2009	100,010			
123		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2009	100,010			
124		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2009	100,000			
125		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2009	100,000			
126		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2009	100,000			
127		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2009	100,000			
128		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019		100,000			
129		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019		100,000			
130		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014		100,000			
131		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014		100,000			
132		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014		100,000			
133		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014		100,000			
134	BTKD	EO BTKD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011	18-12-2008	100,010			
135	ATL	EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
136		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000			
137		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2009	100,010			
138		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT7F1	31-08-2012	31-08-2009	100,060			
139		EO ATL 2007-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT7V1	31-08-2012	31-08-2009	100,010			
140		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2009	100,010			
141		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2009	100,000			
142		EO ATL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2009	100,050			
143		EO ATL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2009	100,000			
144		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016		100,000			
145		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP							

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
167	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
168		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
169		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
170		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
171	UNION DE	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFA	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
172	FACTORING	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 2 Gar. AB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFB	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
173		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 4 Gar. AB 5ans AP à TMM+1% j. Le 01/09	OUIFBV	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
174		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 3 Gar. ATB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFC	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
175		EO UNIFACTOR 2006 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 30/11	OUIF6F	30-11-2011	30-11-2008	100,000					
176		EO UNIFACTOR 2006 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 30/11	OUIF6V	30-11-2011	30-11-2008	100,000					
177		EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUIF8F	14-03-2013	14-03-2009	100,000					
178		EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUIF8V	14-03-2013	14-03-2009	100,000					
179	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2009	99,500					
180	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2009	100,000					
181	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2009	100,000					
182	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2009	100,000					
183	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
184	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
185	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
186		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
187		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
188	Hannibal Lease	EO HL 2008-I Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2009	100,000					
189		EO HL 2008-I Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2009	100,000					
190		EO HL 2009-I Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014		100,000					
191		EO HL 2009-I Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014		100,000					
192	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
193	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
194	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
195	Mouradi -SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015	12-09-2009	100,060					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu			DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUIL EN %
196	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P1 2.89 ans à TMM + 0,5%	FIBI1	Janvier 2012	15-11-2009	100,00					
197		FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIBI2	Octobre 2016	15-11-2009	100,00					
198	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P1 3.21 ans à TMM+ 0,5%	F2BI1	Juillet 2013	15-11-2009	100,00					
199		FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2BI2	Juillet 2016	15-11-2009	100,00					
200		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-11-2009	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE	VALEURS					INDICATEUR	SEUIL
201				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	34,680				
202				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,160				
203				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,370				
204				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,540				
205				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,360				
206				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,210				
207				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,000				
208				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	3,870				
209				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,460				
210				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,420				
211				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,380				
212				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,350				
213				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,150				
214				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,530				
215				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,220				
216				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,990				
217				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,270				
218				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,260				
219				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,530				
220				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,780				
221				BH	(da. 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,610				
222				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,240				
223				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,830				
224				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,120				
225				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,860				
226				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,910				
227				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,650				
228				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,240				
229				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,490				
230				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,460		0,010	0,010	
231				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,440		0,440	0,440	
232				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	24,500				
233				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	79,170				
234				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	32,990				
235				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	75,300				
236				BT	(da. 1/2 10/06/2009 - BTDA9)	47,500				
237				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	169,750	45,010		45,010	
238				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6 22/06/2001 - ALQ01)	97,000				
239				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6 16/09/2002 - ALQ02)	83,140				
240				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8 02/09/2003 - ALQ03)	55,430				
241				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	40,310				
242				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	30,490				
243				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	27,610				
244				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	24,940				
245				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	25,820				
246				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	21,040				
247				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,160				
248				UBCI	(da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	23,680				
249				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
250	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		3,920				S
251				BNA	(da. 1/10 04/05/2009 - BNA09)	1,130				S
252	5			BNA	NS lib 50% j 01-01-2009 - BNAS9	7,760		7,590	7,590	
253				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	5,740				
254				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	4,940				
255				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	2,160				
256				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	2,280				
257				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	3,960		3,400	3,400	
258				AMEN BANK	(ds. 3/34. du 20-11-2009 au 18-12-2009 - ABDS9)	1,530		1,480	1,480	
259				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,310				
260				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,800				
261				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,870				
262				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,430				
263				ALKIMIA						

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
276				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	6,560				
277				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	6,060				
278				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	12,270				
279				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	31,920				
280				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,900				
281				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,370				
282				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,400				
283				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,110				
284				ATTIJARI LEASING Action Rompue - TJLR	7,120			B	6,910
285				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	6,360				
286				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,660				
287				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,480				
288				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,070				
289				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,410				
290				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,330				
291				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,210				
292				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,100				
293				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,360			S	
294				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,290			S	
295				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,820				
296				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,080				
297				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,410				
298				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,900	0,140	0,140		
299				TPR (da. 1/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,470				
300				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,680	0,580	0,580		
301				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,790	0,680	0,680		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

MARCHÉ HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
302	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,190			H	4,370
303	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	6,980			B	6,670
304	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	12,860	13,000	13,000		
305	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	4,780				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

MARCHÉ HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
306				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,520				
307				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,130				
308				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,100				
309				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,090				
310				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,180				
311				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,470				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS				DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS								
SOCIETE DJERBA AGHIR				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				31-03-2010	31-03-2009			
E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04				31-03-2010	31-03-2009			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			
E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06				01-06-2011	01-06-2009			

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		DROITS D'ATTRIBUTION	6,000				
27				ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	2,500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4,010				
27	1/28	15-12-94			0,310				
29	1/29	18-12-95			0,810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10,000				
21	1/3				2,020				
27	1/3				6,510				
33	1/4	01-01-86			3,906				
41	1/11	01-10-91			0,980				
45	1/20	15-02-94			0,510				
49	1/30	02-05-95			0,330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0,720				
33	1/15	20-01-95			1,000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9,000				
132	2/5				9,000				
138	1/10	29-07-05			9,000				
141	1/10	19-08-05			9,000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1,600				
46	1/24	18-01-93			0,500				
49	1/25	18-07-94			0,480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3,200				
63	1/6	01-09-93			10,500				
66	1/8	01-09-94			0,800				
69	1/10	11-09-95			1,000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2,530				
6	1/17	11-04-94			2,200				
8	1/18	15-05-95			2,000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25,000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1,290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
KARTHAGO AIRLINES	1	9,200	30-10-2009	9,200		106	CCF	31-12-2009	30-11-2009
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	8,000	13-11-2009	8,500		635	MAC sa	30-11-2009	30-11-2009
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	8,000	13-11-2009	10,000		25	TSI	30-11-2009	30-11-2009
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	8,000	13-11-2009	9,000		75	TSI	30-11-2009	30-11-2009
THYNA TRAVAUX	100			100,000		8	TSI	30-11-2009	30-11-2009
Sté Régionale Immobilière et Touristique de Sfax -SORITS	10	10,000	03-07-2009	10,000		3 418	FINA Corp	30-11-2009	30-11-2009

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-**

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du vendredi 06 Novembre 2009, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la «Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME» initiée par Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

Le présent avis fournit les détails techniques pour la centralisation des ordres de vente à la BVMT.

Renseignements sur l'offre publique d'achat Obligatoire

1. Identité de l'Initiateur:

Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales (Mohamed Saidane, Fakher Ben Ayed, Youssef Ben Ayed, Samir Ben Ayed, Lassaad Ben Ayed, Ahmed Ben Ayed, Ahmed Charfi, Ridha Charfi, Khaled Mniif, Mokhtar Mhiri, Khaled Abdelkafi, Mongi Jelassi, COTUNAL, SNCI, PROSID, INTERMETAL, CCPS, PROSID SUD, SOTIC, PROSID CENTRE, SGTM) est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

2. Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire:

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation -TSI-, intermédiaire en bourse, sis 32, rue Hédi Karray Immeuble Stusid Bank –Cité Mahrajène-1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

3. Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre:

Mr Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert détiennent 7 540 487 actions représentant 53,71% du capital de la SIAME dont 3,10% lui reviennent directement.

4. Nombre de titres visés par l'offre:

Par cette OPA obligatoire, Mr Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert visent l'acquisition du reste des actions composant le capital de la SIAME, soit 6499 513 actions représentant 46,29% du capital de la société. Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

5. Prix de l'offre:

Le prix de l'offre est fixé à 1,300 dinar l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6. But de l'offre:

La présente offre publique d'achat est initiée par Mohamed Hédi Ben Ayed et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°36 du 03/11/2009 relative à l'autorisation de ces derniers à acquérir un bloc de contrôle portant sur 7505 357 actions SIAME représentant 53,46% du capital de la société d'une part, et leur soumission à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la SIAME qu'ils ne détiennent pas, d'autre part.

7. Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants:

7-1- Politique industrielle:

- Recentrage de la société sur son cœur de métier
- Amélioration de sa compétitivité en assurant une meilleure gestion des coûts et une meilleure qualité des produits
- Développement des ventes en général et à l'export en particulier
- Amélioration de la rentabilité

7-2- Politique financière:

- Assainissement financier par la cession des participations hors exploitation
- Rationalisation de la gestion du besoin en fonds de roulement
- Amélioration de la gestion des excédents de trésorerie
- Optimisation des coûts de la dette

7-3- Politique sociale:

- Amélioration du climat social à travers des mesures de motivation, des actions de formation et la mise en place de plans de carrières
- Réorganisation des équipes et redéploiement de certains effectifs selon leurs compétences

8- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre:

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **mercredi 11 novembre 2009 au mardi 24 novembre 2009 inclus**.

9- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre:

9-1- Transmission des ordres:

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusque et y compris la date de clôture de l'offre, soit le mardi 24 novembre 2009. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusque et y compris le jour de clôture de l'offre.

9-2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT:

Les Intermédiaires en bourse établissent les états des ordres de vente en réponse à ladite OPA obligatoire, indiquant pour chaque ordre, le numéro de l'ordre, l'identité complète de chaque donneur d'ordre, la quantité offerte par le vendeur ainsi que le nombre total de donneur d'ordre, le nombre total de titres offerts par intermédiaire.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée, comporter le cachet de la société d'intermédiation et accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

La date limite de dépôt desdits états à la Bourse est fixée pour le mercredi 25 Novembre 2009 à 17heures, auprès du bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel- Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis aux intermédiaires déposants.

Par ailleurs, ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

MODELE DE L'ETAT DES ORDRES TRANSMIS A LA BOURSE

Chaque intermédiaire communique à la Bourse, une ligne par donneur d'ordre, comportant les données suivantes:

N°	Nom (Personne physique) / Dénomination (Personne morale)	Prénom	N° R. C. (Personne morale)	Référence Etranger	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Quantités offertes	
1	BEN MOHAMED	Ali			3625416		50 000	
2	BEN MOHAMED	Ahmed			3625416	11/02/2004	10 000	
3	SOCIÉTÉ ANONYME		B4476				100 000	
4	Etranger I			PAS 5252			20 000	
4	Nombre de donneurs d'ordres						Total de la Quantité offerte	180 000

9-3- Déclaration des résultats:

A l'issue de l'opération de dépeuplement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

9-4- Modalités de règlement-livraison:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres détails sur la présente OPA obligatoire sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du 06 Novembre 2009.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-**

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du 19 novembre 2009, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat (OPA) Simplifiée sur les actions de la «Financière d'Investissement -SOFI SICAF» initiée par Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec d'autres actionnaires.

Les principales caractéristiques de ladite OPA simplifiée sont présentées dans ce qui suit :

I- Identité de l'initiateur:

Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec un groupe d'actionnaires est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis Rue du Lac Léman, Centre Nawrez -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant pour son compte et de concert avec un groupe d'actionnaires détient 94,27% du capital de la société SOFI SICAF dont 90,18% lui reviennent directement.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, Mr Noureddine Tabbane vise l'acquisition de 57 283 actions SOFI SICAF représentant 5,73% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **10,500 dinars l'action**, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Il est précisé que l'évaluation fait ressortir un prix égal à **9,844 dinars** par action et que l'actif net s'élève à **8,121 dinars** par action.

VI- But de l'offre et intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir:

Rachat de la totalité des actions SOFI SICAF dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue du déclassement de la société de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

VII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre:

La présente OPA simplifiée est valable pour une période allant du **mardi 24 novembre 2009 au mardi 8 décembre 2009 inclus**.

VIII - Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre:**I- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du mardi 8 décembre 2009.

2- Déclaration des résultats:

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

3- Modalités de règlement-livraison:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations hors du marché central.

IX-- Renseignements relatifs à la société visée:**I- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

- **Siège social :** Rue du Lac Léman Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac- Téléphone : 71 960 565 Fax : 71 960 530

- **Siège administratif :** 6, rue de Damas Rue -1002 Tunis- Téléphone : 71 440 839 Fax : 71 445 076 B.O N° 3478 du jeudi 19 novembre 2009

- **Forme juridique :** Société anonyme

- **Législation de l'émetteur:** Loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992 et loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

- **Date de constitution :** 16/03/1989

- **Durée :** 99 ans

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social :** La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières (article 3 des statuts).

- **Numéro d'inscription sur le registre de commerce :** B16961996

- **Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2- Administration, direction et contrôle :**Conseil d'administration:**

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Saïda Zaouche Tabbane	Elle-même	Présidente	2007-2009
Noureddine Tabbane	Lui-même	Membre	2007-2009
Maxula Distribution	Abdelaziz Seffene	Membre	2007-2009
Assurances STAR	Neila Azzouz	Membre	2007-2009

Direction :

- Mme Saïda Zaouch Tabbane : Président Directeur Général. Son mandat s'étale sur la période d'administrateur.

Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
Radhouane Nagbou	Rue Abderrahmane AZZAM Complexe Kheireddine Pacha Escalier. B Bureau. 3 Tunis -1073 Montplaisir-	2007-2009

3- Renseignements concernant le capital:

Actionnaire	Nombre	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur		942 717	9 427 170	94,27%	942 717	94,27%
Noureddine Tabbane		901 751	9 017 510	90,18%	901 751	90,18%
Sté Civile Immobilière El Fath		19 000	190 000	1,90%	19 000	1,90%
Hédi Tabbane		6 745	67 450	0,67%	6 745	0,67%
Saïda Tabbane		5 033	50 330	0,50%	5 033	0,50%
Ali Tabbane		5 025	50 250	0,50%	5 025	0,50%
Mahmoud Tabbane		5 163	51 630	0,52%	5 163	0,52%
Autres		57 283	572 830	5,73%	57 283	5,73%
STAR		45 000	450 000	4,50%	45 000	4,50%
Autres (142 actionnaires)		12 283	122 830	1,23%	12 283	1,23%
Total		1 000 000	10 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

D'autres détails sur les caractéristiques de la présente OPA simplifiée sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du N° 3478 du 19 Novembre 2009.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR GIF FILTER SA - SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

A la demande du CMF, la cotation sur la valeur GIF est suspendue à partir du lundi 09 novembre 2009.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FLTRATION -GIF FILTER-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la Société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse.

Par cette demande, la société Finance Investissement et Développement -FININDEV- et la société BATIDEV, sociétés du groupe Moncef M'Zabi, se proposent d'acquérir 68,50% du capital de la société GIF FILTER, appartenant à la famille Hmida Djerbi et ce, au prix de 4,300 dinars l'action GIF de valeur nominale 1 dinar.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF à partir du lundi 9 novembre 2009.

RESULTAT DE L'OPERATION DE MAINTIEN DE COURS À PRIX FIXE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENNAH -SOMVIK PAR LA SOCIÉTÉ KYRANIS S.A

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse ce qui suit :

1- L'opération de maintien de cours au prix de 43,209 dinars sur les actions de la société « SOMVIK » ouverte le lundi 26 octobre 2009, a été clôturée le vendredi 13 novembre 2009. Cette opération vise l'acquisition par la Société Kyrans S.A, le reste des actions composant le capital de la SOMVIK.

Il est rappelé que la société Kyrans S.A a acquis, en date du 16 octobre 2009, 85 631 actions de la SOMVIK, représentant 95,15% de son capital au prix unitaire de 43,209 dinars l'action.

2- Durant la période précitée aucune offre de titres, en réponse à la présente opération de maintien de cours, n'a été présentée à la Bourse.

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

L'emprunt Amen Bank Subordonné 2009 a été admis à la cote de la Bourse le 24/11/2009 et il sera négociable en Bourse à partir du 26/11/2009. Les principales caractéristiques de l'emprunt précité sont exposées dans le tableau ci-après :

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémoniq ue	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1 ^{ère} Échéance	Dernière Échéance
AB Sub 2009 Fixe	Amen Bank		TN000340 0348	ABS9F	ABsb0924 5,45%P15	5,450%	15	100	AP 6,67%14+ 6,62	300 000	30,0	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2024
AB Sub 2009 Variable	Amen Bank		TN000340 0355	ABS9V	ABsb0924 T+0,85P15	TMM+0,85 %	15	100	AP 6,67%14+ 6,62	300 000	30,0	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2024

Rappel du mode de cotation:

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur, les valeurs admises au marché obligataire sont cotées en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclus.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK -

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la banque en numéraire d'un montant de **18, 750 millions de dinars**, pour le porter de 150 à 168,750 millions de dinars par la création de **3 750 000 actions nouvelles** d'un montant nominal de 5 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Elle a, de ce fait délégué au Conseil d'Administration la faculté d'exercer, s'il le désire, toutes ou certaines des facultés prévues par ledit article.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi prévu au niveau de la deuxième résolution, la réalisation d'une augmentation complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation de capital complémentaire sera réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital sera augmenté d'un montant de 18,750MD par souscription en numéraire.

- Nombre d'actions : 3 750 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **15 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission**. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 3 750 000 actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Bank ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes et ce, **du 03 au 17 décembre 2009 inclus (1)**.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari

Intermédiation Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim -1073 Tunis- et de tous les intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris sous le n° 04 000 010 0005422704 66.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 28 décembre 2009.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK -

(SUITE)

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**.

Mode de placement :

Les 3 750 000 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par, Attijari bank sur présentation des bulletins de souscriptions.

But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement :

- Le maintien de la forte cadence de croissance des activités de la banque qui nécessitent des niveaux de fonds propres importants.
- Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.

D'autre part l'approche de l'éventuelle entrée en application des normes relatives à Bale II sur le marché local nécessite le redressement anticipé des fonds propres de la banque.

En effet la présente augmentation du capital d'Attijari bank a également pour objectifs, essentiels :

- L'amélioration du ratio de couverture des risques en le portant à 8%, et ce, afin de se conformer à la réglementation en vigueur;
- L'amélioration de la couverture des créances classées par les provisions et les fonds propres renforcés.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, ni à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Marché des titres :

Les actions Attijari bank sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes :

Les 30.000.000 actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari bank inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 03 décembre 2009, droit de souscription détaché.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes, aux quelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription :

Les négociations sur les droits de souscription auront lieu du 03 au 17 décembre 2009 inclus (1). Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Tribunaux Compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les droits de souscriptions seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0001600378 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 03 au 17 décembre 2009 inclus (Mnémonique : TJD59).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Augmentation complémentaire réservée aux porteurs d'OCA :

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, notamment l'article 344 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2009 a décidé une augmentation complémentaire de capital à réaliser en 2012 soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation complémentaire sera réservée aux porteurs d'obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » qui auront opté pour la conversion et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation complémentaire.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront émises dans les mêmes proportions, ainsi qu'au même prix et conditions que celles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital, sauf en ce qui concerne la jouissance, comme si les porteurs d'obligations convertibles en actions avaient eu la qualité d'actionnaires lors de ladite émission d'actions.

Ainsi cette augmentation complémentaire du capital social sera assortie des mêmes caractéristiques que celles de l'augmentation principale, notamment en ce qui concerne :

Catégorie des actions : Ordinaire

Valeur nominale : 5 dinars

Prix d'émission : 15 dinars

Parité de souscription : une (1) action nouvelle pour huit (8) anciennes

Par ailleurs les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital jouiront des mêmes droits que les actions émises à la suite de la conversion des OCA à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel les OCA seraient converties en actions Attijari bank.

Ces actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire du capital seront assimilées aux actions créées suite à la conversion d'« OCA Attijari bank 2006 ».

Conditions de souscription à l'augmentation de capital complémentaire :

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital pourront être souscrites uniquement au gré des porteurs d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » dans les conditions suivantes :

- les porteurs d'obligations convertibles en actions ayant opté pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation complémentaire de capital dans la période qui commence à partir de 90 jours avant l'échéance finale et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance.

- Conformément à la demande, le jour de l'échéance et parallèlement à la conversion des OCA en actions nouvelles à créer, il y aura création et souscription aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire, avec paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

La décision d'émission de nouvelles actions Attijari bank dans le cadre de l'augmentation complémentaire emporte de plein droit au profit des titulaires d'obligations, renonciation expresse des actionnaires de la banque, à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au même titre que celles émises dans le cadre de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 ».

En cas de conversion de la totalité des OCA, il en résultera une augmentation du capital social de 26 666 665 dinars (2), et une augmentation complémentaire du capital social d'un montant nominal maximum de 3 333 333 dinars.

L'augmentation complémentaire de capital réservée aux porteurs d'OCA sera limitée au montant des souscriptions et libérations réalisées sous réserve des dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 09-673 en date du 18 novembre 2009 et du document de référence de l'Attijari bank enregistré auprès du CMF sous le n° 09-010 en date du 18 novembre 2009, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari bank -95 Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère- Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, Résidence OMAR bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim - 1073 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

(1) Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 17 décembre 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

(2) Le rapport de conversion est de 3. La conversion des obligations se fera sur la base de trois (3) OCA pour une (1) action.

AVIS DES SOCIETES

AMEN BANK AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 15 MDT, pour le porter de 85 MDT à 100 MDT. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amen Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24DT.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
- 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

I-Augmentation de capital par souscription en numéraire:

Le capital social sera augmenté de 7,5 MDT par la création de 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 34 DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale et 24 DT de prime d'émission. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante:

- A titre irréductible: A raison de trois (3) actions nouvelles pour trente quatre (34) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus. Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

II - Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Montant

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 7,5 MDT, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 28/12/2009.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du 1er janvier 2010.

Cotation en Bourse:

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés, et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

AVIS DES SOCIETES**AMEN BANK
AUGMENTATION DE CAPITAL****(SUITE)****Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire (Mnémonique: ABNS9).

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009 (Mnémonique: ABNG9).

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus (Mnémonique: ABDS9).

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009 (Mnémonique: ABDA9).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons desdites actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n°09-671 en date du 06 novembre 2009 et du document de référence de l'AMEN BANK enregistré auprès du CMF sous le n° 09-009 en date du 09 septembre 2009, seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMEN BANK, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'AMEN BANK www.amenbank.com.tn.